

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien renouvellement du patrimoine arboré H/F à la direction nature et jardin

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction nature et jardin, un emploi de technicien renouvellement du patrimoine, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Assister le/la responsable de l'unité « Développement de la Canopée » dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de renouvellement et de développement des arbres sur le domaine métropolitain
Assurer le pilotage opérationnel (planification, préparation, commande et suivi) des travaux de renouvellement, en lien étroit à la fois avec les pôles de proximité et les entreprises (autorisations administratives, lien avec les autres chantiers sur les sites, panneaux de communication, contrôle de l'exécution des travaux...)

Coordonner les études de faisabilité des plantations et de définition des stratégies de renouvellement des alignements, en lien avec le service Qualité urbaine de la Direction de l'Espace public, les pôles de proximité et les communes

Mettre en place et alimenter les outils de suivi (tableaux de bord, tableaux de suivis d'échanges...) des différentes opérations

Accompagner les pôles de proximité sur la partie technique arboricole des travaux, également en lien avec les communes

Participer à l'élaboration de la charte métropolitaine des arbres

Participer à l'élaboration des marchés publics

Participer au suivi de plans de gestion durable bocager et forestier
Participer au réseau Nature et Jardins (réseau de référents techniques avec les pôles de proximité et les communes)
Conseiller et assister les services de Nantes métropole et des communes sur la gestion du patrimoine arboré

Décide,

Article 1 : L'emploi de technicien renouvellement du patrimoine arboré à la direction nature et jardin est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum IB 401 et au maximum IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

15 JUIL. 2024

Fait à Nantes, le

11 JUIL. 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL